

Limoges, le 26 octobre 2017

Le Recteur de l'Académie de Limoges
Chancelier des Universités

à

Madame et Monsieur les Inspecteurs d'Académie
Directeurs Académiques des Services de l'Éducation
Nationale de la CREUSE, CORREZE et HAUTE-
VIENNE,
(pour information)

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
(pour attribution)

Rectorat

Cellule coordination/DRRH

OBJET : Mise à disposition auprès de la Polynésie française des personnels enseignants du second degré, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale – rentrée scolaire d'août 2018.

REF. : Note de service n° 2017-162 du 25/10/2017 parue au BO n° 36 du 26 octobre 2017.

J'ai l'honneur de vous rappeler la note de service citée en référence qui a pour objet de préciser les modalités de dépôt et de traitement des candidatures, des personnels enseignants du second degré, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale, à une mise à disposition de la Polynésie française pour la rentrée scolaire 2018.

Les candidatures doivent impérativement être déposées entre le **31 octobre 2017 et le 13 novembre 2017**, par voie électronique sur le site **SIAT**, accessible à l'adresse <http://www.education.gouv.fr> - rubrique « concours, emplois et carrières », puis « personnels enseignants ». Un dossier, accessible dans cette rubrique, permet de saisir directement la candidature et les vœux. Ce dossier est ensuite imprimé, signé par l'agent et **transmis au vice-rectorat de Polynésie française suivant les procédures suivantes.**

. À la clôture de SIAT, les agents reçoivent, à l'adresse mail communiquée lors du dépôt de la candidature un **identifiant et un mot de passe personnels**, qui vont leur permettre de s'authentifier dans l'application **MAD**, accessible à l'adresse suivante <http://mad.ac-polynesie.pf>, et disponible du 16 novembre 2017 à 7 h, au 29 novembre 2017 à 21 h.

Dans l'application **MAD**, les agents déposent exclusivement par voie dématérialisée leur dossier de candidature. Ce dossier devra être signé par l'agent et visé par son supérieur hiérarchique direct qui exprimera un avis motivé sur la candidature ainsi que son appréciation sur la manière de servir de l'intéressé. Il sera accompagné des pièces justificatives nécessaires à son étude et rappelées dans l'application, en l'occurrence :

- la fiche de synthèse du dossier de l'agent à réclamer auprès de la division des personnels enseignants ;
- le dernier rapport d'inspection ;
- le dernier arrêté d'avancement d'échelon ;
- une lettre de l'agent décrivant ses motivations pour rejoindre la Polynésie française.

Les personnels pourront également faire acte de candidature pour une mise à disposition auprès de la Polynésie française pour exercer sur un poste spécifique à compétences particulières via le site SIAM, accessible par I-prof, à partir du 16 novembre 2017.

Je vous invite à consulter la note de service citée en référence pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Recteur et par délégation,
La Secrétaire Générale Adjointe,
Directrice des Relations et des Ressources humaines,



Valérie BENEZIT

Affaire suivie par

Geneviève Cadon

Nicole Duthiers Quarin

Références

Cellule coordination

Téléphone

05 55 11 42 22

ou 42 07

Télécopie

05 55 11 42 50

Mél.

ce.diper@ac-limoges.fr